



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
ET BIOLOGIQUES

Modalités de Contrôle des Connaissances du Master 1 mention Biologie Santé Parcours Neuroprothèses sensorielles et motrices - Année Universitaire 2017- 2018

Conformément à l'arrêté ministériel de 17/07/87 modifié par les arrêtés ministériels des 20/10/92, 07/11/94, 20/05/98 et 14/08/03 : les enseignements théoriques, pratiques et dirigés sont obligatoires. Ce Master 1 est ouvert aux audioprothésistes, orthophonistes et étudiants en médecine.

Les étudiants en Médecine qui ont validé 40 ECTS en fin de troisième année doivent accumuler 20 ECTS de plus pour atteindre les 60 ECTS nécessaires à la validation du M1. Pour ce faire, ils devront valider 2 UE (10 ECTS) et un stage d'initiation à la recherche de 160 h (un mois à temps plein, soit 10 ECTS). Il est fortement recommandé de choisir les UE du M1 Neuroprothèses sensorielles et motrices : Initiation au traitement des signaux biologiques (HMBS113, semestre S1) et Sensorialité (HMBS212, semestre S2).

L'obtention du Master 1^{ère} année (M1) comporte, la validation des épreuves écrites, orales et pratiques (Semestre 1 et Semestre 2) et d'un stage d'une durée de 2 mois. Ce stage s'effectue à temps complet de manière continue en France ou à l'Étranger. Le stage de 2 mois, avec mémoire et soutenance, validera 15 ECTS.

Il y a deux sessions d'examen par an comprenant :

✓ A la 1^{ère} session :

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 1^{er} semestre (appelé Semestre 1 – S1) en Janvier.

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 2^{ème} semestre (appelé Semestre 2 – S2) en Mars.

✓ A la 2^{ème} session :

En cas d'échec à la 1^{ère} session (semestre S1 et semestre S2 inférieur à 10/20), les étudiants devront repasser des épreuves (écrite ou orales) **obligatoires et ce uniquement** dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20. Ces sessions seront organisées en mars pour le semestre S1, et en septembre pour le semestre S2. La meilleure des 2 notes obtenues en 1^{ère} et 2^{ème} sessions sera retenue.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen.

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.



STRUCTURATION DU M1 :

Semestre 1

UE Prologomènes de mathématiques (0 ECTS)
Pas de note mais obligatoire (remise à niveau des étudiants)

UE Prologomènes d'électronique (0 ECTS)
Pas de note mais obligatoire (remise à niveau des étudiants)

UE Initiation au traitement des signaux biologiques – 5 ECTS

UE Statistiques appliquées à la biologie – 5 ECTS

UE Chaîne d'Acquisition / Traitement du Signal pour non EEA – 5 ECTS

UE Anglais (/40) – 5 ECTS

2 UE optionnelles à choisir dans la liste des UE de biologie-santé (5 ECTS/UE)

Semestre 2

UE Sensorialité – 5 ECTS

UE Robotique médicale et Neuroprothèse – 5 ECTS

UE Travail Encadré de Recherche (/40) – 5 ECTS

UE Stage – 15 ECTS

ADMISSION :

Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant validé le semestre S1, le semestre S2 et le stage :

- Le semestre S1 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (6 UE) est supérieure à 10/20.
- Le semestre S2 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (3 UE) est supérieure à 10/20
- Le stage est validé si la note obtenue est supérieure à 10/20
- Les semestres S1 et S2, et le stage ne se compensent pas entre eux.

REMARQUES :

1°) Les étudiants qui ont été ajournés à la 1^{ère} session conserveront les notes des UEs acquises (notes égales ou supérieures à 10/20). Ils devront subir à la 2^{ème} session un examen oral ou écrit uniquement dans les UEs non acquises (notes inférieures à 10/20). La meilleure des 2 notes obtenues en 1^{ère} et 2^{ème} sessions sera retenue.

2°) Les UEs obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.

3°) Validation des épreuves pratiques : Sont déclarés admis aux TP d'une UE, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique de travaux pratiques et/ou au contrôle continu de travaux pratiques.

4°) En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser les épreuves écrites et/ou orales des UE non acquises des deux semestres constitutifs de son année universitaire. L'admissibilité aux TP acquise à l'une ou l'autre des 2 sessions reste valable uniquement pour l'année universitaire suivante.



STAGE PROFESSIONNEL (/60) – 15 ECTS:

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

L'examen de validation du stage comprend la notation :

- d'une grille d'appréciations,
- d'un rapport de stage,
- d'une soutenance orale

1) GRILLE D'APPRECIATIONS (/20)

Cette grille d'appréciation est complétée par le maître de stage.

2) RAPPORT DE STAGE (/20)

Ce document présente les méthodes et les résultats expérimentaux obtenus par l'étudiant au cours de son stage. Ce document doit être présenté comme un article scientifique.

3) SOUTENANCE ORALE (/20) :

L'étudiant présente et discute les résultats obtenus pendant son stage. A l'issue de la présentation, l'étudiant répond aux questions des membres du jury.





Master 1 mention Biologie Santé parcours Neuroprothèses sensorielles et motrices

Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 24 septembre 2015

CODE APOGEE	LIBELLE	RESPONSABLE	NATURE	CREDITS	UE MUTUALISEE (o/n)	CM	TD	TP	SESSION 1										SESSION 2										
									CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL					SESSION 2 (o/n)	CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL				
									DUREE	ORAL/ ECRIT/Pratiq ue	Barème	Coefficient	%	%	Barème	Coefficient	DUREE	ORAL/ ECRIT		DUREE	ORAL/ ECRIT	Barème	Coefficient	%	%	Barème	Coefficient	DUREE	ORAL/ ECRIT
Semestre 1																													
PM1BIINIT	Initiation au traitement des signaux biologiques	JC Ceccato	UE	5	o	24		26		écrit	20	2,5	50	50	20	2,5	2h	écrit	o						100	40	5		oral
PM1BSTAT	Statistiques appliquées à la biologie	Nicolas Molinari	UE	5	o	16,5	21	12		écrit	20	2,5	50	50	20	2,5	2h	écrit	o						100	40	5		oral
PM1BCHAI	Chaîne d'Acquisition / Traitement du Signal pour non EEA	Gilles Despaux	UE	5	o	18		33		oral	30	3,75	75	25	10	1,25	1h	écrit	o						100	40	5		oral
PM1BSANG	Anglais	Ruth Pevsner	UE	5	o			50		oral/ecrit	40	5	100						o						100	40	5		oral
	UE optionnelle 1 (là choisir dans la liste des UE proposées dans la mention en Biologie-Santé) - (organisée par la FDS)		UE	5	o																								
	UE optionnelle 2 (là choisir dans la liste des UE proposées dans la mention en Biologie-Santé) - (organisée par la FDS)		UE	5	o																								
Semestre 2																													
PM1BSENS	Sensorialité	JL Puel	UE	5		35		15						100	40	5	2h	écrit	o						100	40	5		oral
PM1ROBO	Robotique médicale et Neuroprothèse	C. Azevedo	UE	5		40		10		Pratique	10	1,25	25	75	30	3,75	2h	écrit	o						100	40	5		oral
PM1BTRAV	Travail Encadré de Recherche	JC Ceccato	UE	5		6	44			écrit	40	5	100						o						100	40	5		oral
PM1BSTAG	Stage	JL Puel	UE	15						appréciation	20	5	33,33	33,33	20	5		Rapport Oral	o						33,333	20	5		Rapport Oral

